

<p style="text-align: center;">Séance du Conseil de Ville du 29 juin 2020, à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 28 / 2020</p>
--

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 27 du 25 mai 2020
4. Questions orales
5. Message au Corps électoral relatif à la demande d'un crédit d'études de Fr. 770'000.- pour la réalisation des études en vue des constructions sur le secteur MDa "Les Arquebusiers", en particulier un nouveau bâtiment scolaire - 2^e lecture
6. Modification du règlement concernant le montant des indemnités versées aux Autorités, jetons de présence et vacation
7. Crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'900'000.- HT pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées
8. Crédit de Fr. 220'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice « LEMO 2 » dédiée à l'extension de l'usine LEMO(5) SA
9. Crédit d'études de Fr. 150'000.- pour le réaménagement des Vies-Ste-Catherine comme itinéraire mobilité douce et la création d'un nouvel accès routier aux Prés-Roses conformément aux mesures 1.36a et 1.36b du projet d'agglomération
10. Développement de la motion 5.03/20 - "Bruits routiers : si on tentait de mettre les bœufs devant la charrue", PS, Marc Ribeaud
11. Développement de la motion 5.04/20 - "Mettons les parcs à vélos de la place de la gare à disposition des vrais pendulaires", PDC-JDC, Mme Camille Borruat
12. Réponse au postulat 4.13/19 - "Réflexion autour des commémorations et autres manifestations", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
13. Réponse au postulat 4.14/19 - "S'améliorer pour participer à la mise en place d'un monde plus équitable", Alternative de gauche, M. Rémy Meury
14. Réponse à la motion 5.11/19 - "Rapport sur la pauvreté dans le canton du Jura : pour un plan d'action communal", Alternative de gauche, M. Pierluigi Fedele
15. Réponse à la motion 5.13/19 - "Place aux femmes dans les rues et places de la ville", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
16. Réponse à la motion 5.14/19 - "Vieille ville - Zone de rencontre", Alternative de gauche, M. Théo Burri
17. Réponse à la motion 5.15/19 - "Plan climat", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
18. Réponse à la question écrite 2.21/19 - "ORNI, qui contrôle quoi ?", PS, M. Grégoire Monin
19. Réponse à la motion 5.16/19 - "Plantons des arbres", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
20. Réponse à la motion 5.17/19 - "Harcèlement de rue - mieux le comprendre pour mieux le combattre, PS, M. Laurent Crevoisier
21. Réponse à la question écrite 2.01/20 - "Projet MétamorpHouse - Stratégie de densification du bâti", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
22. Réponse à la motion 5.18/19 - "Renforcer l'arborisation dans les projets de construction", PS, M. Jude Schindelholz

23. Réponse à la motion 5.19/19 - "Faire entrer plus de biodiversité dans le règlement communal", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
24. Réponse à la motion 5.20/19 - "Mégots : les gestes qui comptent", Alternative de gauche, M. Théo Burri
25. Réponse à la question écrite 2.02/20 - "Autorisations de stationnement permanent en Vieille Ville", PLR, M. Michel Friche
26. Réponse à la question écrite 2.03/20 - "SI - Factures inhabituelles que faire ?", PLR, M. Pierre Chételat
27. Réponse à la question écrite 2.04/20 - "Tournoi scolaire « CREDIT SUISSE CUP 2020 » : les enfants balle au pied, les parents mal aux pieds...", PLR, M. Michel Friche
28. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Rémy Meury, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Lors de cette séance, le Bureau compte traiter les 28 points prévus, vu que la majorité des membres du Conseil de Ville ne sont pas favorables à une rencontre extraordinaire début juillet. De plus, les consignes sanitaires restent inchangées par rapport à fin mai, à l'exception des déplacements, pour lesquels aucun itinéraire n'est prévu. La séance du Conseil de Ville de fin août aura lieu dans un lieu non encore déterminé. En dernier lieu, M. Meury invite les personnes présentes à remplir le formulaire de déclaration COVID-19.

2. APPEL

39 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Rémy **Meury**, président, Mme Gaëlle **Frossard**, 2^e vice-présidente, MM. Khelaf **Kerkour** et Pascal **Domont**, scrutateurs, M. Alexandre **Kaiser**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Christophe **Badertscher**, Marie **Blandino**, Camille **Borruat**, Pierre **Bruhart**, Théo **Burri**, Pierre **Chételat**, Sophie **Chevrey-Schaller**, Laurent **Crevoisier**, Gaëtan **Farron**, Patrick **Frein**, Michel **Friche**, Carole **Frossard**, Christophe **Günter**, Thierry **Kamber**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Célien **Milani**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Magali **Rohner**, Jude **Schindelholz**, Tania **Schindelholz**, Thérèse **Schindelholz**, Laurence **Studer**, Gabriel **Villemin**.

Sont excusés et remplacés

M. Patrick Claude est remplacé par M. Grégoire **Mertenat**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Vincent **Nicoulin**
 M. Pierre-Alain Fleury est remplacé par M. Jean-François **Gigon**
 M. Besim Hoxha est remplacé par M. Diego **Tomaselli**
 Mme Annie Schneider est remplacée par M. Maël **Bourquard**
 M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Jeanne **Boillat**

Sont excusés

Mme Florine Jardin, M. Claude Noirjean.

Conseil communal

- M. Ernest **Borruat**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique
- Mme Esther **Gelso**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Fabienne **Beuret**, vice-chancelière communale
 M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 27 DU 25 MAI 2020

Le procès-verbal no 27 du 25 mai 2020 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, revenant à un article du *Quotidien Jurassien* consacré à l'amoncellement des déchets à Tramelan, constate qu'il en est de même à Delémont. Malgré les nombreuses informations diffusées sur la gestion des déchets encombrants, la situation ne s'améliore pas. Il s'agit là également d'un manque de respect envers les employés de la Voirie. Mme Maitre-Schindelholz relève l'urgence de la situation et demande des informations au sujet du projet de déchetterie.

M. Ernest Borruat indique que, récemment, un projet de déchetterie communale, ou éventuellement régionale, puisqu'elle pourrait être reprise par le SEOD qui devrait valider prochainement le rapport No 3 concernant un centre de déchets valorisables, a été présenté à différents partenaires. Elle sera située dans le secteur du Centre d'entretien A16, aux Prés-Roses. Des pourparlers sont en cours avec le Canton, les propriétaires fonciers et l'agriculteur concerné. En effet, une petite parcelle du terrain sera dézonée pour passer en type construction, le reste étant définitivement mis en zone agricole. Une offre d'achat pourrait être faite dans ce cadre. Le Conseil communal a validé le projet, qui sera envoyé au Service de l'aménagement du territoire pour examen. Ainsi, le dossier avance, bien que ralenti par la crise du COVID.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz est satisfaite.

M. Michel Friche, PLR, relève que le parc urbain est régulièrement fréquenté par des enfants, des familles et des personnes âgées. Cependant, aucune zone d'ombre n'est proposée aux visiteurs. Il demande au Conseil communal quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

M. Ernest Borruat se dit conscient de cette problématique, surtout en cette période estivale. Malheureusement les arbres plantés pour donner de l'ombre ne poussent que lentement et il se renseignera sur la possibilité de réinstaller les toiles tendues utilisées lors de l'inauguration du parc.

M. Michel Friche est satisfait.

M. Maël Bourquard, PS, relève la mise en place rapide, dans certaines villes romandes, d'aménagements en faveur de la mobilité douce afin de limiter l'engorgement du trafic, d'éviter une augmentation excessive de la pollution atmosphérique et sonore induite par une utilisation accrue de la voiture, et d'assurer la sécurité des usagers de la chaussée au vu de l'essor des vélos électriques, notamment. Il demande si, dans ce sens, le Conseil communal entend accélérer la mise en œuvre de certaines mesures du Plan directeur des déplacements, du Plan directeur de la mobilité douce et du projet d'agglomération.

M. Ernest Borruat souligne que les mesures prises dans les grandes villes l'ont été sur des routes à trois ou quatre voies, ce qui a facilité leur mise en place. Il informe que le Conseil communal a validé la création d'une zone de rencontre au chemin de la Brasserie, qui va favoriser la mobilité douce. De plus, suite à plusieurs séances de concertation, un projet pour créer une autre zone de rencontre, de la rue de l'Avenir au rond-point qui se trouve à mi-distance en direction de la gare, a été déposé et n'a pas suscité d'opposition. Ainsi ces nouveaux aménagements permettront aux cyclistes de se déplacer en sécurité, la volonté du Conseil communal étant de faire en sorte que les voitures délaissent le secteur de la gare et circulent ailleurs.

M. Maël Bourquard est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, se référant au report à l'année prochaine de la semaine d'ouverture supplémentaire durant l'été de la Maison de l'Enfance, rapporte le mécontentement de certains parents. En cette période de crise du COVID, certains ont dû changer les dates de leurs vacances et doivent trouver une autre solution pour placer leurs enfants. M. Chételat demande quel est le coût de cette semaine d'ouverture supplémentaire et, si le taux plus faible de remplissage diminue le rendement, s'il est possible de trouver des synergies avec les crèches des communes voisines, voire de mener une réflexion plus globale en invitant le Canton à y participer.

Mme Esther Gelso confirme qu'il a été renoncé à cette semaine supplémentaire d'ouverture, un grand nombre de parents étant dans l'incertitude quant à leurs horaires de travail cet été, voire encore au chômage partiel, étant donné la crise sanitaire. Il était prévu de tenter l'essai encore sur deux ans, afin d'avoir le recul suffisant pour tirer le bilan de cette expérience. Par ailleurs, vu l'incertitude ambiante, la rentrée d'août s'annonce elle aussi difficile. Effectivement, Porrentruy et les communes voisines ont regroupé les enfants dans une seule structure l'an passé mais ne vont pas renouveler l'exercice cette

année. En effet, les enfants ont été pris en charge dans des groupes et par des éducateurs qu'ils ne connaissaient pas, et l'expérience s'est révélée difficile pour beaucoup. Mme Gelso comprend l'insatisfaction des parents mais, avec un taux de remplissage de seulement 30 % l'année passée, le fonctionnement est compliqué à mettre en place par rapport aux vacances du personnel qui aura travaillé et prendra congé à un autre moment, et à la rentabilité qui n'est pas assurée s'il n'y a que trois enfants au lieu d'une quinzaine par matinée. Cependant, si l'on est sorti de la crise, la semaine d'ouverture supplémentaire sera reconduite l'été prochain.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Vincent Nicoulin, Alternative de gauche, rappelle que, récemment, une communauté de Gens du voyage étrangers a souhaité passer quelques jours sur le site d'innodel. Elle s'est vu refuser son installation et escortée par les forces de l'ordre hors des frontières du canton, lequel ne dispose d'aucune structure pour les accueillir. Il est aujourd'hui temps d'agir pour garantir un accueil digne à toutes et tous. Des réflexions sont en cours pour trouver des solutions intercantionales, voire fédérales, sans réponse satisfaisante jusqu'à maintenant. M. Nicoulin souhaite savoir ce que fait ou prévoit de faire le Conseil communal pour garantir l'accueil des Gens du voyage.

M. Damien Chappuis, maire, regrette d'avoir dû, en tant que président du conseil d'administration d'innodel, refuser un accueil digne de ce nom aux Gens du voyage. Depuis quelque temps, un projet de place d'accueil aux Prés-Roses est étudié, avec WC, douches et autres facilités. Une barrière permettra d'entrer sur le site et les occupants ne pourront en sortir avec leurs caravanes que lorsqu'ils auront rendu les lieux dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition. Cet emplacement a été proposé au Canton il y a deux ou trois ans déjà. De son côté, la Confédération planche également sur cette problématique et devrait sélectionner une dizaine de sites en Suisse. Ainsi, M. Chappuis pense qu'il appartient désormais au Canton de prendre ses responsabilités et d'aller de l'avant, ou non, avec le projet des Prés-Roses.

M. Vincent Nicoulin est satisfait.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, met en évidence la vigilance à accorder au moustique tigre asiatique, même si aucune transmission de maladie n'est à déplorer en Suisse. Les Autorités genevoises ont prévu un plan de lutte et celles de Vaud ont organisé une campagne de prévention pour éviter la propagation des gîtes (pots de fleurs, seaux, arrosoirs, etc.) tout au long de l'année. Ainsi, le Conseil communal envisage-t-il un plan de prévention, de communication et de sensibilisation de la population, voire un contrôle, sur l'espace public ou les jardins communaux, des points d'eau stagnante pour éviter les risques de propagation de l'insecte ?

M. Ernest Borruat, estimant que ce sujet concerne le territoire cantonal dans son entier, invite M. Kerkour à contacter un parlementaire jurassien pour que le Gouvernement mette en place une campagne réduisant le risque de propagation, à l'instar du Tessin.

M. Khelaf Kerkour est partiellement satisfait.

Mme Sophie Chevrey-Schaller, PCSI, revient sur la problématique des stagiaires dans des structures d'accueil de la petite enfance, souvent engagés pour confirmer ou infirmer leur intérêt pour ce domaine. Toutefois, les perspectives de formation ultérieure se concrétisent rarement et Mme Chevrey-Schaller regrette que les institutions d'accueil profitent d'une main-d'œuvre sans offrir des formations à l'issue du stage. Une loi récemment adoptée interdit formellement ce genre de pratique et tout stage devrait obligatoirement être suivi d'une proposition d'apprentissage au sein de l'institution. A Delémont, Mme Chevrey-Schaller relève que la Maison de l'Enfance engage également de nombreux stagiaires sans offrir des places d'apprentissage en suffisance. Aussi, elle souhaite connaître le nombre de stagiaires et d'apprentis actuellement sous contrat à la Maison de l'Enfance. De plus, l'institution a-t-elle prévu de revoir sa politique de formation suite à la révision de la loi ad hoc ?

Mme Esther Gelso informe que la Maison de l'Enfance est soumise aux règles cantonales d'accueil des stagiaires et des apprentis et qu'elle est reconnue comme institution formatrice. Elle accueille des ASE en formation, des ES en formation, des pré-apprentis dès août 2020, de même que des éducateurs de l'enfance en emploi. La collaboration est étroite avec les écoles du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel, un poste à 40 % étant d'ailleurs dédié à l'accompagnement et au suivi des personnes en formation. Si la Maison de l'Enfance a accueilli par le passé des stagiaires à l'année cherchant leur vocation, les 11 jeunes prenant leurs fonctions en août 2020 sont tous affiliés à des écoles et les stages durent trois à six mois.

Mme Sophie Chevrey-Schaller est satisfaite.

M. Laurent Crevoisier, PS, relève que la Commune, par l'allocation d'incitation à la formation - AIF - peut venir en aide aux personnes qui ne trouvent pas de place de formation mais le crédit ad hoc semble peu

utilisé, en raison de l'absence de besoin, selon les informations de la Ville. Toutefois, la pandémie due au Coronavirus, provoquant entre autres une baisse des places d'apprentissage, a incité la Confédération à mettre en place le groupe de travail "Perspectives apprentissages 2020" dédié à la promotion de l'apprentissage, qui travaillera avec les cantons et les organisations professionnelles. Dans ce contexte, le groupe socialiste demande à l'Exécutif s'il entend utiliser l'AIF en complément des efforts cantonaux et fédéraux, pour soutenir la formation de la jeunesse et limiter les conséquences néfastes de la crise.

Mme Esther Gelso informe que son département adaptera les critères des AIF, afin que les jeunes puissent compléter leur formation en leur donnant des outils supplémentaires pour leur permettre de s'insérer plus facilement dans le monde du travail. A l'heure actuelle, ces allocations sont dédiées aux personnes qui ne bénéficient plus de bourse, qui sont en fin de droit au chômage et qui n'ont plus accès aux cours de l'ORP.

M. Laurent Crevoisier est satisfait.

5. **MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 770'000.- POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES EN VUE DES CONSTRUCTIONS SUR LE SECTEUR MDA "LES ARQUEBUSIERS", EN PARTICULIER UN NOUVEAU BÂTIMENT SCOLAIRE - 2^E LECTURE**

M. Ernest Borruat présente le message complété selon les demandes émises à fin mai. Des garanties sont désormais données pour maintenir les 250 places de stationnement gratuites et la problématique des salles d'éducation physique a été étudiée. Enfin, durant l'étude, la question de l'affectation d'une cantine scolaire sera également examinée en fonction de l'évolution du besoin. En outre, le message prévoit une grille de lecture "Plan climat", détaillant les mesures qui seront étudiées et retenues pour atteindre les objectifs dudit plan. M. Borruat rappelle que le message vise à mener une étude s'agissant de la réalisation d'un plan spécial pour l'aménagement d'un secteur de la ville, non encore urbanisé, alors que le crédit pour l'étude de l'école proprement dite correspond à des honoraires de différents corps de métier. La Commission UETP a préavisé favorablement et à l'unanimité ce second message, fortement rallongé.

M. Christophe Badertscher, PS, estime que cette version du message éclairera la population sur les stratégies liées à la mobilité et sur les possibilités d'activités connexes à la future école. En l'occurrence, la conservation d'une zone d'utilité publique dans le plan spécial est pertinente, pour accueillir éventuellement une crèche et une cantine. S'agissant de la salle de sport, M. Badertscher a souhaité une clarification de ce sujet, sans forcément envisager sa construction sur le site des Arquebusiers. La version actuelle précise qu'une telle infrastructure ne semble pas nécessaire. Toutefois, cette option peut être conservée pour le cas où, selon l'évolution démographique, la Ville en aurait l'utilité. La longueur du message est également due à la grille d'évaluation liée au climat, passage intéressant la population et confirmant que le projet de l'école des Arquebusiers en particulier, élaboré avant le plan climat, tenait déjà très bien compte des impératifs de la transition écologique. Le groupe socialiste soutiendra donc ce message.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, remercie le département UETP pour ses compléments, rendant le message plus clair, et le développement d'éléments en lien avec le plan climat. La grille d'évaluation représente un outil précieux pour constater l'impact des différents projets sur le climat. Son groupe acceptera l'entrée en matière.

Mme Laurence Studer, UDC, habitante du quartier en question, s'abstiendra de voter. Toutefois, si elle comprend les besoins en infrastructures, elle regrette que le voisinage ne bénéficie que des informations de la presse et estime indispensable de l'associer dès à présent au projet, vu la transformation importante de son environnement, ce qui pourrait réduire les oppositions.

Mme Suzanne Maitre-Schindelholz, PCSI, informe que son groupe acceptera ce message. Comprenant que le Conseil de Ville puisse apporter des modifications de détail, elle relève la quantité importante de compléments, ajouts et précisions, doublant la longueur du texte. Ce fait interpelle sur la confiance accordée aux professionnels en charge des dossiers, d'autant plus quand ils sont soumis aux commissaires politiques. A son sens, la première version du message convenait également, estimant la seconde trop lourde, ce qui incitera la population à renoncer à sa lecture. Par ailleurs, ce présent message concerne un crédit d'étude et non un crédit pour la concrétisation d'un projet, où les détails sont importants. Mme Maitre-Schindelholz se réjouit du maintien du coût en dépit des demandes d'étude supplémentaires et regretterait un dépassement du crédit. En conclusion, elle préfère une modification des textes plutôt qu'un refus du crédit en votation.

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, rapporte que son groupe soutiendra ce message, bien que trop volumineux. Il craint que la population renonce à le lire et relève les coûts indirects élevés (impression, séances préparatoires, deux lectures), qui devraient accroître le montant du crédit à près d'un million de francs, selon lui.

M. Ernest Borruat rejoint la position de Mme Studer, les projets tel celui de l'avenue de la Gare doivent leur succès à l'information préalable aux riverains. Il s'engage donc à associer les voisins du secteur des Arquebusiers et de la route de Porrentruy pour la suite du dossier.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, au deuxième paragraphe de la page 4, estime la phrase "Le parking fait partie intégrante du parc avec ses plateaux en béton recyclé et ses filets métalliques avec des plantes grimpantes" malvenue car donnant déjà des détails d'aménagement. Elle propose donc de la supprimer.

M. Ernest Borruat est favorable au maintien de cette phrase car elle démontre la volonté de la Ville de prévoir un parking écoresponsable (béton recyclé, intégration, végétation).

DÉCISION : la proposition de Mme Magali Rohner de supprimer la phrase "Le parking fait partie intégrante du parc avec ses plateaux en béton recyclé et ses filets métalliques avec des plantes grimpantes" est acceptée par 22 voix contre 9.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaite imposer un parking souterrain et propose de remplacer les termes "parking en silo ou souterrain" par "parking souterrain".

M. Ernest Borruat accepte cette proposition. La notion de parking en silo ou souterrain figure dans le message étant donné que le lauréat du concours a présenté cette variante. Un parking souterrain est possible mais engendrera des coûts plus élevés, le parking en silo étant meilleur marché.

DÉCISION : la proposition de M. Pierre Chételat de remplacer les termes "parking en silo ou souterrain" par "parking souterrain" est acceptée par 12 voix contre 9.

M. Pierre Chételat, PLR, se demande si le message devrait préciser que les commissions ont accepté la première version du message, vu que la présente variante, sur laquelle elles n'ont pas statué, est considérablement modifiée.

M. Rémy Meury, président, rappelle qu'en première lecture, le Conseil de Ville a accepté que les commissions ne soient pas consultées une seconde fois. A son sens, la modification du texte ne s'impose pas.

DÉCISION : la proposition de M. Pierre Chételat de modifier le paragraphe lié aux préavis des commissions est refusée par 12 voix contre 6.

DECISION FINALE : le message au Corps électoral relatif à la demande d'un crédit d'études de Fr. 770'000.- pour la réalisation des études en vue des constructions sur le secteur MDa "Les Arquebusiers", en particulier un nouveau bâtiment scolaire - 2^e lecture, est accepté par 38 voix, sans avis contraire.

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX AUTORITÉS, JETONS DE PRÉSENCE ET VACATION

M. Rémy Meury, président, rapporte le souhait du Bureau du Conseil de Ville de soumettre cette modification réglementaire au plus vite, sans attendre l'échéance de six mois après l'acceptation de la motion 5.02/20 - "Utiliser nos jetons de présence pour soutenir le commerce local", vu l'entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2020, ce qui contribuera à éviter une contestation.

M. Jude Schindelholz, PS, adresse ses remerciements au Bureau pour sa réponse dans un délai très court, estimant que le versement des jetons pour moitié sous forme de bons des commerçants delémontains peut convenir à la majorité des membres du Conseil de Ville, que M. Schindelholz remercie pour leur acceptation du présent objet.

M. Michel Friche, PLR, rappelle l'opposition de son groupe à la motion 5.02/20, estimant que les commerçants devaient être soutenus de manière plus tangible, notamment par la mise à disposition de places de parc en suffisance, la flexibilité des heures d'ouverture ou l'assouplissement de mesures administratives et bureaucratiques, notamment. Quant à la présente modification, selon M. Friche, elle force à utiliser des bons à faire valoir dans le commerce local, ce qui empêche l'épargne. De plus, l'art. 2 fixe l'entrée en vigueur de la disposition réglementaire mais ne mentionne pas son échéance, ce qui laisse penser que la mesure est pérenne. Finalement, le soutien uniquement à une catégorie d'acteurs économiques peut représenter une distorsion de traitement envers d'autres catégories professionnelles, également touchées par la crise. Aussi, M. Friche invite le Bureau à vérifier si la modification proposée est compatible avec la Constitution cantonale, en particulier avec son art. 6 qui traite de l'égalité devant la loi. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera cette modification.

M. Jean-François Gigon, PDC-JDC, favorable à l'intention initiale visant à soutenir les commerçants, met en évidence les restrictions que certains doivent s'imposer pour pouvoir respecter leur budget, vu leur situation personnelle. Aussi, il suggère de rendre le versement en bons d'achat volontaire et non imposée et propose la modification suivante : "Les jetons de présence dus aux membres du Conseil de Ville sur les séances du législatif (séances du Conseil de Ville et séances de préparation) sont versés sur demande écrite pour moitié sous forme de bons d'achat de l'UCD".

Mme Tania Schindelholz, Alternative de gauche, informe que son groupe maintient sa position défendue lors du développement de la motion et refusera l'entrée en matière.

M. Jude Schindelholz, PS, s'étonne que sa proposition crée autant d'oppositions, vu que les bons représenteraient au plus quelque Fr. 250.- par année. Aussi, en contre-proposition à la demande du groupe PDC-JDC, il suggère que les jetons de présence soient versés sous forme de bons, sauf demande écrite.

M. Rémy Meury, président, confirme que la modification sera appliquée au-delà de 2020 et laisse la liberté à M. Friche de combattre juridiquement, à un autre niveau, la décision que prendra le Législatif.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 23 voix contre 13.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que, vu les valeurs des bons s'élevant à Fr. 20.-, Fr. 50.- et Fr. 100.-, une moitié exacte ne pourra pas être délivrée sous forme de bons. Ce cas de figure ne devrait-il pas être prévu ?

M. Khelaf Kerkour, PDC-JDC, indique que, selon l'UCD, Fr. 100.- de bons coûtent Fr. 80.- à la Commune. De ce fait, cette dernière versera-t-elle Fr. 120.- au Conseil de Ville ?

M. Damien Chappuis, maire, confirme que la Ville bénéficie d'un arrangement avec l'UCD. En effet, dans le cadre du versement de l'allocation de naissance, qui s'effectue sous la forme de bons des commerçants (Fr. 60'000.- par année), la Commune a négocié une rétrocession de 10 %. Cette disposition ne s'applique toutefois qu'à l'allocation en question. Le versement des jetons de présence sous forme de bons n'augmentera pas le montant versé.

M. Rémy Meury, président, regrette cet arrangement communal qui péjore finalement les commerçants. De plus, le problème soulevé par M. Chételat ne fait pas l'objet d'une proposition de modification et ne sera, de fait, pas soumis à votation.

DECISION : la proposition de M. Jean-François Gigon demandant que les jetons de présence soient versés sur demande écrite pour moitié sous forme de bons obtient 20 voix contre 18 en faveur de celle de M. Jude Schindelholz, qui suggère que les jetons de présence soient versés sauf demande écrite pour moitié sous forme de bons.

DECISION : la proposition de M. Jean-François Gigon demandant que les jetons de présence soient versés sur demande écrite pour moitié sous forme de bons obtient 29 voix contre 3 en faveur de la proposition initiale du Bureau.

M. Damien Chappuis, maire, infirme les propos sous-entendant que la Ville pratique un marchandage. En l'occurrence, l'UCD a proposé au Conseil communal l'utilisation de ses bons contre rétrocession de 10 %, vu qu'elle estime que 20 % ne sont pas utilisés.

DECISION : la modification du règlement concernant le montant des indemnités versées aux Autorités, jetons de présence et vacation, amendée selon la proposition de M. Jean-François Gigon, est acceptée par 37 voix contre 2.

7. CRÉDIT-CADRE 2020-2024 DE FR. 1'900'000.- HT POUR L'ASSAINISSEMENT DU RÉSEAU DE CANALISATIONS DES EAUX USÉES

M. Ernest Borruat présente ce crédit visant l'entretien du réseau d'évacuation des eaux usées, découlant du Plan général d'évacuation des eaux adopté en 2012. Ce crédit-cadre permet d'engager les dépenses en même temps que des réfections de route, ce qui sera le cas pour le faubourg des Capucins, l'avenue de la Gare ou la rue de la Molière, entre autres. L'augmentation de la capacité du collecteur de la rue de Jolimont est également prévue. Ce crédit-cadre est couvert par un fonds alimenté par la taxe sur l'eau, d'un montant de quelque 3.7 millions actuellement.

M. Pierre Chételat, PLR, favorable au crédit-cadre, s'interroge toutefois sur sa conformité avec le MCH2. De plus, en vue d'une adéquation avec la législature, il propose un crédit-cadre pour les années 2020-2022 uniquement, pour la somme d'un million de francs. Ainsi, les travaux seront réalisés durant les années de législature où les décideurs siègeront.

Mme Laurence Studer, UDC, favorable à la coordination des divers travaux relatifs aux routes et aux infrastructures souterraines, soutiendra ce crédit.

M. Christophe Badertscher, PS, souhaite des explications de l'Exécutif s'agissant du moment choisi pour soumettre des crédits-cadres.

M. Ernest Borruat confirme que la durée du présent crédit-cadre coïncidera avec d'autres crédits relatifs au gaz ou autres réseaux souterrains, répondant ainsi à la remarque de Mme Studer. A dessein, et selon pratique usuelle, le Conseil communal soumet ce crédit-cadre pour la période 2020-2024, ce qui garantit la continuité du projet indépendamment des personnes en charge du département.

DECISION : la proposition initiale du Conseil communal est acceptée par 34 voix contre 3 en faveur de celle de M. Pierre Chételat de limiter le crédit-cadre à la période 2020-2022 et au montant d'un million de francs.

DECISION : le crédit-cadre 2020-2024 de Fr. 1'900'000.- HT pour l'assainissement du réseau de canalisations des eaux usées est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. CRÉDIT DE FR. 220'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION TRANSFORMATRICE « LEMO 2 » DÉDIÉE À L'EXTENSION DE L'USINE LEMO(5) SA

Mme Murielle Macchi-Berdat présente ce crédit qui permettra de répondre à moyen et long termes aux besoins de puissance de l'entreprise en question. L'autofinancement est garanti par les contributions de raccordement ainsi que la rémunération pour l'utilisation du réseau. La Ville prendra en charge les frais de construction des équipements de la station transformatrice dont elle restera propriétaire. En contrepartie, elle facturera une location et des frais de maintenance à l'entreprise.

M. Christophe Günter, PLR, se réjouit de ce projet qui démontre la bonne situation de l'entreprise et son futur développement et informe que son groupe l'acceptera.

DECISION : le crédit de Fr. 220'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice « LEMO 2 » dédiée à l'extension de l'usine LEMO(5) SA est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. CRÉDIT D'ÉTUDES DE FR. 150'000.- POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES VIES-STE-CATHERINE COMME ITINÉRAIRE MOBILITÉ DOUCE ET LA CRÉATION D'UN NOUVEL ACCÈS ROUTIER AUX PRÉS-ROSES CONFORMÉMENT AUX MESURES 1.36A ET 1.36B DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

M. Ernest Borruat présente ce crédit qui correspond aux mesures de l'agglomération 1.36a et 1.36b. Son but consiste à étudier l'accès au camping et aux terrains des Prés-Roses pour les piétons et les cyclistes, en recréant un itinéraire doux depuis l'A16. L'engagement de cette dépense est opportun vu la prochaine rénovation des terrains synthétiques qui nécessitera la création d'une piste d'accès au chantier transformée ultérieurement en chemin d'accès au site, vu l'augmentation de trafic prévue. Les éléments recherchés par l'étude seront conformes aux objectifs climatiques.

Mme Laurence Studer, UDC, rappelle ses craintes exprimées lors de la discussion sur la rénovation des terrains de football, auxquelles le Conseil communal avait répondu qu'une augmentation du trafic n'interviendrait pas. S'agissant des plantations prévues, Mme Studer informe que le propriétaire concerné n'en a pas connaissance ; il a toutefois été informé que l'accès sera dédié à la mobilité douce. Aussi, Mme Studer demande confirmation que la Ville ne prévoit aucune plantation sur son terrain. De plus, elle rappelle le projet de déchetterie dans cette zone, qui impliquera l'abattage d'arbres et la réduction de la zone agricole, ce qu'elle déplore. A son sens, ce projet devrait se réaliser à la Communance, où des terrains restent inutilisés depuis de nombreuses années. Les pressions sur le secteur agricole sont trop fortes à Delémont.

Mme Sophie Chevrey-Schaller, PCSI, relève la forte fréquentation du chemin d'accès actuel, menant également au camping, ce qui le rend dangereux car les automobilistes ne sont pas toujours conscients de la densité du trafic et n'adaptent pas leur vitesse. A son sens, ce chemin doit être réservé à la mobilité douce, incitant à renoncer à la voiture. Le groupe PCSI soutiendra ce crédit d'étude.

M. Patrick Frein, PDC-JDC, détaille les objectifs de l'étude, tout en rappelant que cette mesure fait partie des mesures prioritaires du projet d'agglomération et qu'elle aurait donc déjà dû être réalisée. De plus, la rénovation des Prés-Roses engendrera une augmentation du trafic. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC soutiendra ce crédit.

M. Maël Bourquard, PS, relève que cette mesure n'est pas subventionnée par le projet d'agglomération mais que sa réalisation est nécessaire pour l'obtention des subventions liées à d'autres mesures bien plus conséquentes. Le groupe socialiste acceptera ce crédit d'étude, tout en relevant l'attention qu'il portera à l'aspect paysager (conservation des arbres existants) et à l'éclairage public, qui semble non indispensable sur ce chemin, limitant ainsi la pollution lumineuse.

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son groupe ne combattra pas l'entrée en matière. Toutefois, tout comme Mme Studer, il souligne que les propriétaires du secteur et l'exploitant du restaurant du camping ne sont pas au courant du projet. Vu le coût de la future réalisation, M. Chételat estime important d'impliquer les personnes concernées.

M. Ernest Borruat rappelle que le crédit vise la réalisation d'une étude et comprend la préoccupation de Mme Studer de ne pas empiéter sur les terres agricoles. L'étude, précisément, déterminera la largeur minimale à conserver pour la route existante pour, éventuellement, prévoir la plantation d'arbres. De plus, comme cet itinéraire sera piétonnier, un éclairage s'impose pour garantir la sécurité des usagers. En dernier lieu, M. Borruat informe avoir lui-même dirigé une séance de conciliation avec le propriétaire exploitant les terres, discussion au cours de laquelle le projet a été présenté dans son ensemble, de même que d'autres problèmes auxquels il fait face.

Mme Laurence Studer, UDC, demande de retirer du message le paragraphe relatif à l'aspect paysager, à moins que la Ville garantisse que les terres agricoles ne seront pas touchées.

M. Pierre Brulhart, PS, estime que le Conseil de Ville ne peut pas modifier un message de l'Exécutif, au contraire d'un arrêté.

M. Ernest Borruat, vu la route actuelle qui ne semble pas présenter une largeur régulière, ne peut pas certifier qu'aucun empiètement n'interviendra mais il confirme que ces espaces pris seront compensés le long du chemin et qu'une compensation envers le propriétaire sera prévue. L'étude déterminera cet élément de façon précise. D'autre part, lors de la séance de conciliation, les parties ont fixé une indemnité financière en regard des désagréments que l'exploitant agricole subit actuellement en raison du passage du trafic sur ses terres lors de croisements.

Mme Laurence Studer, UDC, conteste les arbres uniquement, qui n'ont pas fait l'objet d'une discussion. Elle souhaite connaître la distance à laquelle ils seront plantés par rapport à la route pour connaître l'empiètement sur le terrain de l'exploitant. Elle regrette qu'il apprenne cette information par voie de presse.

M. Rémy Meury, président, confirme que le texte du Conseil communal ne peut pas subir de modification. Toutefois, il estime que le Conseil de Ville doit pouvoir s'exprimer sur l'esprit de la requête de Mme Studer, à savoir si le Conseil communal peut s'engager à ne pas empiéter sur les terres agricoles du secteur.

M. Ernest Borruat, au nom du Conseil communal, refuse de prendre cet engagement afin de ne pas limiter l'étude. Des aménagements réduiront sans doute l'emprise sur les terres de propriété communale, que la Ville entend échanger avec l'exploitant, afin de permettre les plantations d'arbres et, parallèlement, de répondre aux différentes interventions du Conseil de Ville dans ce sens.

M. Pierre Chételat, PLR, propose d'inclure, dans l'arrêté, un nouveau point 2 stipulant que l'étude visera à maintenir autant que possible un équilibre sur la surface agricole.

DECISION : la proposition de M. Pierre Chételat d'ajouter un nouveau point 2 stipulant que "L'étude visera à obtenir une compensation sur la surface agricole" est acceptée par 20 voix contre 6.

DECISION : le crédit d'études de Fr. 150'000.- pour le réaménagement des Vies-Ste-Catherine comme itinéraire mobilité douce et la création d'un nouvel accès routier aux Prés-Roses conformément aux mesures 1.36a et 1.36b du projet d'agglomération, y compris l'arrêté modifié, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/20 - "BRUITS ROUTIERS : SI ON TENTAIT DE METTRE LES BŒUFS DEVANT LA CHARRUE". PS, MARC RIBEAUD**

M. Marc Ribeaud, PS, souligne les méthodes réduisant les nuisances dues au bruit routier de plus en plus évoluées, les nouveautés étant techniques et légales. Selon le rapport de l'Office fédéral de

l'environnement, la lutte contre le bruit routier requiert des moyens variés, même si les mesures traitant le problème à sa source sont prioritaires. Si les revêtements de route peu bruyants atténuent les nuisances, les limitations de vitesse également ; elles représentent une mesure efficace et peu coûteuse, permettant de baisser le niveau sonore moyen de près de trois décibels, ce qui correspond à une diminution du trafic de moitié. De plus, le Tribunal fédéral, estimant en 2018 que les réductions de vitesse sur les routes très fréquentées étaient licites et jugées efficaces pour lutter contre le bruit, a autorisé, dans un arrêté qui fait jurisprudence, l'instauration d'une zone de 30 km/h en ville de Bâle, confirmant ainsi une décision prise par le Canton. Il s'agit dans ce cas-là d'une route orientée trafic servant essentiellement à la circulation de transit et non celle de riverains. A Delémont, le Conseil communal peut de ce fait procéder à un essai en toute légalité, d'autant que la réalisation de coûteux travaux sans recherche préalable des moyens les plus efficaces pour réduire le bruit serait inopportune. Dans une perspective d'efficacité technique et d'efficience financière, M. Ribeaud suggère donc de procéder à un test, qui pourrait éventuellement mener au maintien de la vitesse avec des aménagements, à moins qu'avec l'accord de la population, la vitesse soit limitée à 30 km/h. Il suggère de mesurer le bruit et, en procédant à l'analyse spectrale des sources de bruit, faire la pesée des sources de bruit moteur par rapport au bruit de roulement. La façon optimale de réduire les nuisances pourra ensuite être déterminée. D'autre part, plusieurs piétons estiment que le passage qui leur est dédié en face de la Porte de Porrentruy provoque des craintes, en raison de la vitesse des véhicules. L'aspect sécuritaire est donc inclus dans l'essai proposé.

M. Ernest Borruat, ne partageant pas l'avis du motionnaire, rappelle l'étude en cours pour le réaménagement de la route de Porrentruy et du faubourg des Capucins (gabarits de la chaussée, mesures en faveur de la mobilité douce, assainissement des infrastructures souterraines et bruit routier). De l'avis de M. Borruat, la motion remet en cause la réflexion réalisée concernant le Plan directeur des déplacements, lequel considère le tronçon concerné comme route collectrice où la vitesse est fixée à 50 km/h. La mise à 30 km/h de ce tronçon nécessiterait une expertise et la validation de la mesure par le Service des infrastructures, puis le dépôt public, sujet à opposition obligeant l'organisation de séances de conciliation. A ce sujet, M. Borruat met en évidence les démarches déjà entreprises qui, vu les oppositions, ont été abandonnées. De plus, cette mesure pourrait créer un précédent et inciter d'autres riverains de routes de desserte et de quartier à requérir l'introduction d'une zone 30 km/h. M. Borruat estime indispensable de mener une réflexion globale sur le développement de telles zones sur l'ensemble du territoire communal. Si le Plan directeur des déplacements prévoit un concept de zones 30 à terme dans les quartiers d'habitation, l'Exécutif considère la motion comme étant trop contraignante et donnant un signal défavorable aux mesures prévues. Toutefois, sous la forme du postulat, l'intervention permettrait de mettre en perspective les études et les procédures à mettre en place pour gérer le problème de manière globale et cohérente et d'établir un crédit pour la mise en place d'un projet 30 km/h à Delémont.

M. Christophe Günter, PLR, favorable à l'optimisation des coûts, s'interroge sur la limitation de la vitesse ou la suppression de la circulation, de même que sur leurs effets. Plusieurs théories existent s'agissant du bruit routier et des routes de contournement ont vu le jour. Doivent-elles être aménagées pour y réduire la vitesse, au risque d'aller à l'encontre du but recherché ? A son sens, limiter la vitesse à la route de Porrentruy et au faubourg des Capucins n'aurait que peu de conséquences. Aussi, le groupe PLR, soutenant le projet communal, refusera la motion.

M. Gaëtan Farron, PDC-JDC, rapporte que le groupe PDC-JDC refusera la motion ou le postulat, estimant les résultats du test caducs vu les transformations prévues. Les résultats d'une modélisation ou d'un test seront difficiles à évaluer, étant donné que la pente, les obstacles, le trafic et les passages piétons influencent grandement les résultats sur le bruit.

Mme Magali Rohner, Alternative de gauche, favorable à l'idée de la motion, relève également que la législation jurassienne ne semble pas tout à fait adaptée selon la législation fédérale. Toutefois, son groupe acceptera la motion ou le postulat, estimant logique de procéder à un essai de limitation de vitesse avant toute mesure structurelle.

M. Marc Ribeaud, PS, refuse la transformation en postulat, ne comprenant pas certains arguments. Sa motion demande des mesures qui permettront de déterminer si des investissements coûteux en phono-absorbant réduiront le bruit. De plus, un tel revêtement n'a pas d'effet sur les bruits des moteurs. M. Ribeaud met encore en évidence la sécurité des piétons, en particulier des enfants qui fréquenteront la future école des Arquebusiers. Ce tronçon mérite une analyse approfondie avant tout investissement. S'agissant du Jura en général, M. Ribeaud relève l'importance qu'accorde la population à la voiture, au contraire des citoyens de Zurich, Bâle ou Fribourg, où des essais ont cours. Il espère que l'acceptation de cette motion incitera la Ville à une approche rationnelle de la situation, au lieu de se référer à une loi démodée.

DECISION : la motion 5.03/20 - "Bruits routiers : si on tentait de mettre les bœufs devant la charrue", PS, Marc Ribeaud, est acceptée par 21 voix contre 15.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/20 - "METTONS LES PARCS À VÉLOS DE LA PLACE DE LA GARE À DISPOSITION DES VRAIS PENDULAIRES", PDC-JDC, MME CAMILLE BORRUAT

Mme Camille Borruat, PDC-JDC, met en évidence le recours plus fréquent aux vélos durant la pandémie. Toutefois, de nombreux cycles inutilisés se trouvent à la gare, certains cadenassés à un arbre faute de place dans le parking. Par sa motion, Mme Borruat demande au Conseil communal de résoudre définitivement ce problème pour procurer une place aux cyclistes qui recherchent un espace pour stationner leur vélo, notamment en journée. L'aspect de la place de la Gare s'en verra amélioré, tout comme l'image de la ville.

M. Damien Chappuis, maire, confirme que de nombreuses personnes déposent de façon inappropriée leur vélo dans ce secteur. A l'instar de la pratique en place pour les déchets encombrants, la Ville entend poser des étiquettes. L'exemple de Fribourg pourrait également être repris, parallèlement à d'autres mesures, comme la mise à disposition d'espaces supplémentaires pour les vélos. Le Conseil communal propose de soutenir cette motion dont la réflexion pourrait aussi inclure la vélostation.

M. Diego Tomaselli, PS, s'interroge sur les "vrais" et les "faux" pendulaires. Il relève également que certains parkings à vélos disposent encore de places libres, notamment celui au sud de la gare. Toutefois, son groupe soutiendra cette motion, vu que de nombreuses bicyclettes inutilisées occupent des emplacements, tout en relevant que certains cyclistes garent leur vélo à des endroits inappropriés et qu'une campagne de sensibilisation pourrait intervenir.

DECISION : la motion 5.04/20 - "Mettons les parcs à vélos de la place de la gare à disposition des vrais pendulaires", PDC-JDC, Mme Camille Borruat, est acceptée à la majorité évidente, sans opposition.

M. Rémy Meury, président, suspend la séance.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/19 - "RÉFLEXION AUTOUR DES COMMÉMORATIONS ET AUTRES MANIFESTATIONS", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

M. Claude Schluchter, en réponse à ce postulat, relève que la Ville organise, comme manifestations, la Fête des Rois, la Dînée des Nations, l'Aire d'animation du Slow Up et le 1^{er} Août, avec le concours du personnel communal. Pour les autres festivités, notamment la Danse sur la Doux, la Fête du Peuple, Delémont'BD et Delémont-Hollywood, le Service CSE agit comme coordinateur entre les organisateurs et les différents services communaux. Sa marge de manœuvre est donc faible.

S'agissant de la célébration du 23 juin, elle se situerait dans une période très prisée des organisateurs de manifestations et où le personnel de la Voirie en particulier est déjà très sollicité (Danse sur la Doux, Delémont'BD et SlowUp, notamment, parallèlement à d'autres manifestations ponctuelles). Prévoir une commémoration du 23 juin, même si le Conseil communal adhère à l'idée, semble problématique, et l'organiser en même temps qu'une autre manifestation pour profiter des infrastructures en place paraît également difficile à réaliser, vu les besoins particuliers de chaque événement. Par ailleurs, la Ville n'a reçu aucune demande en vue de l'organisation d'une telle manifestation, et la venue de Moutier dans le Jura, de même que l'avenir de la Fête du peuple doivent également être pris en compte. Le dossier pourrait être repris en 2021. Parallèlement, le Conseil communal mène une réflexion sur la Fête du 1^{er} Août, à laquelle s'oppose une frange de la population pour des raisons environnementales et de protection de la faune et de la nature.

Ainsi, l'examen du Conseil communal porte sur le remplacement des feux par une autre animation du type spectacle son et lumière par exemple, sur l'organisation de la fête dans un autre secteur, limitant les déplacements (parc urbain ou Jardins du Château) ou sur sa suppression. L'important est d'organiser pendant la période des vacances une manifestation pour les Delémontains, sous une forme ou une autre. Par ailleurs, le Service CSE réfléchit à une future manifestation avant la reprise de l'année scolaire, aux alentours du 15 août. L'événement, dédié à l'activité sportive, pourrait être organisé par la Ville pour permettre aux sociétés sportives à but non lucratif ainsi qu'aux prestataires de la forme physique et de la santé d'exposer leurs activités à la population. Aussi, maintenir le 1^{er} Août, parallèlement aux festivités pour le 23 juin et à une manifestation sportive à mi-août, semble complexe et des choix s'imposeront.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.14/19 - "S'AMÉLIORER POUR PARTICIPER À LA MISE EN PLACE D'UN MONDE PLUS ÉQUITABLE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. RÉMY MEURY

Mme Esther Gelso rappelle l'objectif de Solidar, consistant à encourager les communes à opter pour des achats responsables, évitant des biens produits à l'étranger dans des conditions inhumaines. Sensibles à cette problématique, les départements communaux soutiennent le commerce et la région, pour

l'organisation des apéritifs offerts par la Commune ou les achats de fournitures de bureau. Par ailleurs, la Commune soutient des projets humanitaires via la FICD (Jura Afrique, groupe Nicaragua avec le Centime de l'eau), comme l'incite Solidar. De plus, la Ville a obtenu le label Fair Trade Town, en répondant à toutes ses exigences (commerce équitable, bons cadeaux ou cartes de vœux, création d'un groupe de travail chargé d'organiser chaque année un événement public pour donner une visibilité à la démarche). Des commerces et des restaurateurs de la commune doivent également proposer ou utiliser les produits du commerce équitable, ce qui est le cas de Mini-Marché, Bio&Co, Magasins du Monde, Hôtel Ibis et Auberge de jeunesse, entre autres. La Ville doit encore convaincre quelques entreprises. L'obtention du label aurait dû intervenir en avril mais a été reportée en raison de la pandémie. La Commune doit annoncer ses démarches auprès de Solidar qui émet un classement tous les trois ans. Il semble d'ailleurs que certains éléments n'ont pas été annoncés en 2018 et n'ont donc pas été pris en compte dans le dernier classement. Les démarches ci-dessus devraient contribuer à améliorer les choses de manière significative dans le prochain classement, en 2022.

14. RÉPONSE À LA MOTION 5.11/19 - "RAPPORT SUR LA PAUVRETÉ DANS LE CANTON DU JURA : POUR UN PLAN D'ACTION COMMUNAL", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. PIERLUIGI FEDELE

Mme Esther Gelso met en évidence la difficulté, pour les citoyens en situation de pauvreté, de demander de l'aide, craignant une stigmatisation. A l'heure actuelle, quelques pistes se dessinent, comme l'inscription de la lutte contre la pauvreté comme objectif communal, pour lequel la participation de chacun est indispensable. Les citoyens concernés doivent prendre part aux débats par l'intermédiaire d'associations comme Caritas, Pro Senectute ou l'AJAM. Ainsi, la lutte contre la pauvreté sera abordée lors de chaque séance des diverses commissions communales concernées. La Ville prévoit également de convier les associations, les entreprises et les citoyens à développer des actions contre la pauvreté en se basant sur le rapport cantonal pour cibler les besoins. Sortir de la précarité nécessite un travail sur plusieurs axes, notamment la formation, l'instruction et la santé. Si ces deux derniers domaines sont du ressort du Canton, la Ville dispose d'une mesure communale pour la formation, les AIF, dont les critères peuvent être élargis et adaptés pour favoriser notamment l'accès aux jeunes en rupture. A noter que la Commune assume une partie des frais d'écologie, au moins 10 % de ceux-ci, pour les jeunes Delémontains qui fréquentent *A part entière*, structure les aidant à se réorienter selon leurs compétences. La Ville lutte également contre l'échec scolaire et offre des stages en partenariat avec Caritas, l'ORIF et l'Office du chômage. De plus, à titre incitatif pour le domaine privé, la Ville pourrait prévoir l'attribution d'un prix communal aux entreprises méritantes dans ce domaine. Par ailleurs, le Canton dispose du programme *Simplement mieux*, destiné à travailler les compétences de base pour les personnes au parcours difficile. Ce programme, qui peine à trouver son public, pourrait faire l'objet d'une collaboration communale et ainsi bénéficier des financements fédéraux, non utilisés. Pour ce dossier, la réflexion se poursuivra une fois les conditions sanitaires améliorées, même si la crise péjorera encore les résultats décrits dans le rapport cantonal.

15. RÉPONSE À LA MOTION 5.13/19 - "PLACE AUX FEMMES DANS LES RUES ET PLACES DE LA VILLE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

M. Ernest Borruat souligne l'importance qu'accorde le Conseil communal à l'égalité entre hommes et femmes, principe qu'il applique dans les domaines comme l'engagement du personnel ou les commissions et groupes de travail. Il relève que les appellations de rues et de places ont été attribuées lorsque le statut des femmes n'était pas suffisamment reconnu, d'où la prédominance de noms d'hommes. Le Conseil communal entend renforcer la présence féminine afin de reconnaître le rôle des femmes dans tous les domaines de la vie publique, en politique, dans la culture, dans le sport ou encore dans le domaine social. Ainsi, le Bureau de l'égalité transmettra une liste de noms de personnes ayant joué un rôle important dans le Jura et l'Exécutif accueillera toute proposition à ce sujet. La féminisation des rues prendra du temps, étant donné les rares nouvelles voies, vu la volonté de reconstruire la ville sur la ville. Renommer des rues et places est également possible mais engendre une forte contrainte pour les privés et des coûts importants. De plus, à l'instar de Genève, la Ville pourrait étudier la féminisation de panneaux de signalisation.

En dernier lieu, M. Borruat souligne le sérieux avec lequel la Ville traite les interventions déposées. A ce titre, il rend le Conseil de Ville attentif au fait que le Service UETP a traité, depuis 2018, près de la moitié des interventions, ce qui impacte sans conteste son fonctionnement.

16. RÉPONSE À LA MOTION 5.14/19 - "VIEILLE VILLE - ZONE DE RENCONTRE", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. THÉO BURRI

M. Ernest Borruat indique qu'une rencontre participative était prévue le 8 avril dernier pour débattre de l'éventuelle transformation de la Vieille Ville en zone de rencontre. Vu la crise sanitaire, elle est reportée

après les vacances estivales. La mise en zone de rencontre de ce secteur interviendrait indépendamment du projet de rénovation de la place Roland-Béguelin, au plus tard début 2021.

17. RÉPONSE À LA MOTION 5.15/19 - "PLAN CLIMAT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

M. Ernest Borruat indique qu'une conférence nationale de la Fédération suisse des urbanistes a conduit à un état des lieux, en matière de climat, des planifications existantes et à venir, au niveau de la Confédération, des cantons et des villes en général. Le constat dressé précise que la plupart des collectivités publiques, dont Delémont, sont actives depuis longtemps sur cette question, en particulier dans les domaines de l'énergie et de l'aménagement du territoire. Une vision synthétique regroupant les politiques en place en matière d'aménagement du territoire, d'énergie, de mobilité ou de nature fait défaut, de même que la définition d'une stratégie claire. Aussi, le plan climat permettra d'établir un état des lieux et un diagnostic des éléments existants, de définir une conception directrice et les projets-phares, à mettre en œuvre à court et moyen termes, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. Dans ce cadre, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et la Haute école d'ingénieur du canton de Vaud se sont vu confier un mandat vu leur activité dans les questions liées au réchauffement climatique et leurs projets similaires développés dans d'autres villes. L'élaboration du plan climat sera suivie par un comité de pilotage impliquant le Service UETP et les Services industriels. Une démarche participative s'effectuera au travers de deux soirées, une première ouverte à toute la population (présentation de l'état des lieux, discussion, diagnostic et objectifs de projets-phares), une seconde pour consolider le projet de conception directrice et retenir les projets-phares. Le rapport final est attendu pour mi-2021. Sur la base de critères-phares, chaque projet interne est examiné dans le détail et les messages des services, destinés au Conseil communal et au Conseil de Ville, intègrent désormais une grille de lecture.

18. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.21/19 - "ORNI, QUI CONTRÔLE QUOI ?", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

M. Grégoire Monin, PS, est satisfait.

19. RÉPONSE À LA MOTION 5.16/19 - "PLANTONS DES ARBRES", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Ernest Borruat rappelle que, pour cette motion, seul l'élément demandant l'établissement d'un plan de recommandation, pour les domaines privés et publics, des essences à privilégier dans la région, l'âge optimal au moment de la plantation, la vitesse de croissance selon les essences et l'emplacement idéal des plantations a été retenu. Conscient de la nécessité de grands arbres en ville, vu leur fonction pour le bien-être de la population grâce à leur capacité d'absorption du CO₂ et leurs apports d'ombre et de fraîcheur, M. Borruat informe que les documents demandés sont réalisés depuis 2017 (guides techniques traitant de la gestion des arbres en milieu urbain), dans le cadre de la mise en œuvre de la Conception d'évolution du paysage élaborée lors de la révision du Plan d'aménagement local. Le premier guide énumère des recommandations pour la plantation et la protection des arbres, alors que le second liste les différents domaines de la construction et des espaces verts. De plus, des fiches techniques figurent dans le Plan directeur Nature en ville, pour choisir des arbres selon le secteur et des informations sont aussi disponibles dans le Plan directeur des espaces publics et des espaces verts. Pour les compensations lors d'abattages, une liste d'arbres destinés plus particulièrement aux jardins privés est distribuée aux propriétaires. Tout comme les autres documents, celui-ci sera prochainement publié sur le site de la Ville. Si les documents existent, la motion relève une faiblesse dans la communication pour leur mise à disposition, ce que le Service UETP améliorera. Parallèlement, une liste d'espèces adaptées au réchauffement climatique est en cours d'élaboration en collaboration avec les jardiniers de la Ville. Le règlement communal ad hoc sera également adapté pour tenir compte des différentes interventions législatives, notamment la création de dispositions pour favoriser la plantation d'arbres sur les terrains privés.

20. RÉPONSE À LA MOTION 5.17/19 - "HARCÈLEMENT DE RUE - MIEUX LE COMPRENDRE POUR MIEUX LE COMBATTRE, PS, M. LAURENT CREVOISIER

Mme Esther Gelso informe en préambule qu'aucune plainte n'est en cours auprès des services de police et du Tribunal cantonal concernant la problématique du harcèlement de rue. Lancer une étude dans les conditions actuelles semblait excessif, raison pour laquelle la Ville a opté pour un questionnaire pour lequel plus de 250 réponses sont parvenues. Les résultats de cette enquête confirment que le harcèlement de rue est bien présent à Delémont, même s'il est rarement rapporté à la Police. Toutefois, 96 % des personnes

concernées, majoritairement féminines et âgées entre 18 et 35 ans, avouent ne pas avoir porté plainte, craignant de ne pas être prises au sérieux. Le harcèlement de rue consiste le plus souvent en des sifflements, le fait d'être suivi dans la rue, des interpellations orales, des injures, des remarques sur l'habillement ou sur le physique et se produisent dans les quartiers de la gare, les bars, les discothèques ou les rues de la Vieille Ville. Le Service CSJL souhaite encore élargir le panel en invitant la communauté LGBT ainsi que les élèves des Ecoles de commerce et de culture générale à répondre au questionnaire avant d'en faire la synthèse finale. L'enquête sera suivie d'une information à la population, en précisant que le traitement de ce genre de difficulté débute auprès de la Police locale. S'il est difficile de dénoncer des comportements inappropriés, il est inadmissible qu'ils restent cachés, les résultats du questionnaire indiquant que deux viols n'ont pas été dénoncés par honte des victimes. Des contacts avec le Bureau de l'égalité, intéressé à la démarche communale, ont également permis de déterminer des actions de sensibilisation. Dans ce domaine, l'éducation des enfants est prépondérante, raison pour laquelle le thème du harcèlement figure dans la Charte d'Espace-Jeunes. De plus, l'école devrait aussi sensibiliser les élèves sur ce sujet, le harcèlement scolaire et sur les réseaux sociaux ayant obtenu de bons résultats.

M. Laurent Crevoisier, PS, informe que son groupe analysera les résultats de l'étude dans le détail, pour poursuivre ses interventions avec le soutien du Conseil de Ville. A son sens, l'effort doit aussi être fait dans les écoles et le questionnaire mis clairement à disposition sur le site de la Ville.

21. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/20 - "PROJET MÉTAMORPHOSE - STRATÉGIE DE DENSIFICATION DU BÂTI", ALTERNATIVE DE GAUCHE, MME CÉLINE ROBERT-CHARRUE LINDER

Mme Céline Robert-Charrue Linder, Alternative de gauche, est partiellement satisfaite.

22. RÉPONSE À LA MOTION 5.18/19 - "RENFORCER L'ARBORISATION DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Ernest Borruat informe que la modification du règlement communal sur les constructions est en cours pour y intégrer des éléments liés aux espèces indigènes et à la biodiversité, par exemple les critères à respecter lors du choix de nouveaux arbres en cas de construction pour de l'habitat ou de l'industrie, notamment. Une disposition précisera également de planter un arbre à hautes tiges pour des surfaces non construites de $x \text{ m}^2$, à définir, ainsi que le double d'arbustes sur la parcelle concernée. Une grandeur minimale lors de la plantation sera demandée, ainsi qu'un délai pour la plantation. Les plans spéciaux seront également concernés avec un complément, dans le règlement, ordonnant des dispositions particulières relatives à la plantation et à la protection des arbres. Les propositions et modifications du règlement seront prochainement présentées aux Commissions UETP et Nature et paysage et feront l'objet d'une demande d'examen préalable au Canton, suivie d'un dépôt public et d'une adoption par l'Autorité communale compétente.

23. RÉPONSE À LA MOTION 5.19/19 - "FAIRE ENTRER PLUS DE BIODIVERSITÉ DANS LE RÈGLEMENT COMMUNAL", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON

M. Ernest Borruat, en réponse à cette motion visant à éviter les aspects trop minéraux sur les parcelles privées, indique que le thème sera également réglé par des dispositions à intégrer dans le règlement communal sur les constructions.

24. RÉPONSE À LA MOTION 5.20/19 - "MÉGOTS : LES GESTES QUI COMPTENT", ALTERNATIVE DE GAUCHE, M. THÉO BURRI

M. Ernest Borruat indique que la Ville possède déjà une vingtaine de poubelles requins avec cendrier, réparties en différents endroits (place de la Gare, Campus Strate-J, parc urbain et skate-park). En réponse à la motion en question, deux seront installées à la place Roland-Béguelin et à la place Valentine-Friedli, avec marquage au sol. De plus, une poubelle interactive à mégots est prévue à la gare et une autre, ultérieurement, en Vieille Ville. La prévention régulière sur les déchets se fait par l'intermédiaire du *Delémont.ch*, par la nouvelle rubrique mensuelle *Astuce déchets*, dans laquelle une communication sur les mégots est prévue. Les manifestations culturelles seront également le cadre pour réaliser de la prévention, par des bulles de sensibilisation sur le thème des mégots, entre autres, parallèlement à des campagnes de sensibilisation dans les cinémas ou dans les cars postaux, de l'agglomération notamment. La distribution de cendriers de poche interviendra lors d'événements sportifs ou culturels, où la collaboration des jeunes serait intéressante. Ces actions engendreront un coût de l'ordre de Fr. 17'000.- et se réaliseront si possible jusqu'en 2021, avec une nouvelle ligne budgétaire. Finalement, si l'aspect du recyclage est en plein développement, aucune solution clé en main n'existe.

Mme Laurence Studer, UDC, favorable aux mesures proposées, estime que des sponsors pourraient s'y associer en ce qui concerne la distribution de cendriers, notamment.

M. Ernest Borruat indique que le sponsoring est prévu et sera proposé aux restaurants ou entreprises voulant s'afficher en faveur d'une ville propre.

25. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/20 - "AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT PERMANENT EN VIEILLE VILLE", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Michel Friche, PLR, relève la précision et la transparence du Conseil communal dans sa réponse. Toutefois, il regrette la façon dont les autorisations de stationnement sont délivrées, estimant l'Exécutif trop généreux dans ses attributions permanentes, au nombre de 405, ce qui limite les places de stationnement nécessaires au bon fonctionnement du commerce local. Vu la proximité du parking du Gros-Pré, il s'étonne également de la vingtaine d'autorisations délivrées aux enseignants du Château et de celle attribuée au Service du personnel de la Ville de Delémont. Finalement, si Pro Senectute et le Service régional des aides et soins à domicile doivent disposer de facilités, en accorder une centaine à leur personnel lui semble exagéré.

M. Damien Chappuis, maire, rapporte sur les discussions internes visant à redéfinir les critères d'attribution, pour le personnel administratif, les enseignants ou les institutions d'aide à la population. La Commission de la mairie sera probablement consultée afin qu'elle puisse constater les nouveaux critères retenus par le Conseil communal, dans le but d'offrir un maximum de places de stationnement à la population.

26. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/20 - "SI - FACTURES INHABITUELLES QUE FAIRE ?", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, est satisfait.

27. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/20 - "TOURNOI SCOLAIRE « CREDIT SUISSE CUP 2020 » : LES ENFANTS BALLE AU PIED, LES PARENTS MAL AUX PIEDS...", PLR, M. MICHEL FRICHE

M. Michel Friche, PLR, est satisfait.

28. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.07/20** - "Augmentation de la largeur des places de parc ; la commune doit-elle systématiquement s'aligner ?", PS, M. Marc Ribeaud
- **question écrite 2.08/20** - "Distribution des procès-verbaux décisionnels des commissions permanentes du Conseil communal", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **question écrite 2.09/20** - "Améliorer les accès à Delémont", UDC, Mme Laurence Studer
- **motion 5.05/20** - "Favoriser la construction en bois", PS, M. Maël Bourquard
- **motion 5.06/20** - "Un plan de mobilité scolaire pour Delémont", Alternative de gauche, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **motion 5.07/20** - "Dépôt sauvage de déchets : il est temps de sévir !", PLR, M. Michel Friche

La séance est levée à 22 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Rémy Meury

Nadia Maggay

Delémont, le 5 août 2020